

REVUE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

10^e ANNÉE

JANVIER - JUIN 1941

N° 1 ET 2

RÉSUMÉ DES ARTICLES

INFLATION ET TAXATIONS DES PRIX

Par X. Zolotas

Se référant à l'augmentation incessante des moyens de paiement, que comporte l'émission de billets suscitée par les crédits anglais pour le financement de la guerre, l'auteur envisage les problèmes qui naîtraient d'une inflation éventuelle.

A première vue, on serait porté à croire que les taxations de prix appliquées avec rigueur et le rationnement des articles de première nécessité ne permettraient pas aux conséquences de l'inflation de se manifester, étant donné que ces mesures empêchent la hausse brusque des prix. Il y a lieu toutefois de considérer que le pouvoir d'achat acquis par l'État grâce à de nouvelles émissions de billets se transforme en une demande de biens ainsi qu'en de l'épargne. La nouvelle demande a pour effet la hausse des prix des articles non taxés, qui sont rapidement absorbés sur le marché et dont la production se trouve intensifiée au détriment de celle des articles de première nécessité et du matériel de guerre. D'autre part, il serait raisonnable que la partie du nouveau pouvoir d'achat qui est épargnée rentre dans les caisses de l'État par l'intermédiaire de l'impôt ou grâce à l'emprunt, mesures qui, toutes les deux, sont de nature à enrayer les conséquences néfastes d'une demande majorée des articles exclus de la taxation.

Il y a lieu d'ajouter aux considérations ci-dessus que la stricte observation des prix et des rationnements n'est pas réalisable, notamment dans un pays comme le nôtre où sont rares les centres urbains importants, dans lesquels principalement le contrôle peut s'exercer efficacement, et où d'autre part les restrictions ne sont appliquées en pratique, dans ces mêmes centres, qu'à l'égard seulement des bénéficiaires de modestes revenus.

Le Professeur Zolotas aboutit à la conclusion qu'il faudrait mettre une fin à l'inflation en ayant recours pour cela à l'impôt ainsi qu'à lemprunt.

TITRES AU PORTEUR ET IMPOT SUR LE REVENU

Par Sp. Catiforis

L'auteur, étant d'accord dans les lignes générales avec les points de vue développés l'année dernière par le professeur A. Angelopoulos concernant les problèmes de financement de la guerre, cherche à attirer l'attention de ses lecteurs sur un point, d'une sérieuse importance pour lui, soit de l'augmentation du rendement de l'impôt global sur le revenu.

M. Catiforis estime notamment que la plus grande part des fuites de cet impôt est due au fait que les titres sont au porteur et que par conséquent l'abolition de ce système entraînerait l'augmentation du rendement de l'impôt.

A la fin de cette brève étude, l'auteur développe les autres avantages qui pourraient résulter de l'abolition du système des titres au porteur.

CONTENTIEUX FISCAL ET TRIBUNAUX FISCAUX EN GRÈCE

Par P. B. Dertilis

Avant d'aborder l'examen de la question des tribunaux fiscaux ainsi qu'ils ont évolué en Grèce, l'auteur développe certains principes inhérents au contentieux fiscal. A cet effet, s'occupant de la définition, au point de vue juridique, du contribuable, il détermine les éléments de l'existence fiscale des personnes physiques ainsi que ceux des personnes morales. Il compare également la notion du quasi contribuable à celle du contribuable. En s'occupant de la notion juridique de la créance fiscale, de la dette fiscale et de l'obligation fiscale, l'auteur examine certains cas juridiques de diminution de la charge fiscale ; il détermine ces cas comme la notion juridique de l'évasion fiscale qui est examinée comme moyen de diminution de la charge fiscale. La plus intéressante partie de cette étude est celle

consacrée à l'examen du caractère de l'obligation fiscale dont l'auteur détermine les éléments juridiques qui la constituent. Suivant l'auteur ces éléments sont les suivants :

1) La loi fiscale qui prévoit impersonnellement et objectivement l'impôt.

2) L'acte administratif qui crée la dette fiscale individuelle et

3) La loi budgétaire laquelle, en général, constitue l'acte condition de l'application de la loi fiscale qui prévoit objectivement l'impôt et autorise son recouvrement. L'auteur conclut que l'obligation fiscale est une obligation ex lege. Par la suite, l'auteur analyse la nature juridique de la créance de l'impôt. En s'opposant à toutes les théories se basant sur le droit privé, il examine également celles qui se basent sur le droit public et il admet que la relation de l'impôt, au point de vue juridique, est une relation de droit public de nature spéciale. L'auteur traite également la notion du différent fiscal ainsi que le contenu du contentieux fiscal où il compare la théorie du doyen Hauriou relative à la notion du contentieux administratif. En développant les modes de la solution des différends fiscaux au moyen du recours à l'administration, l'auteur examine la législation fiscale hellénique respective dont il démontre les avantages et les inconvénients. Le dernier chapitre de cette étude est consacré à l'examen de la nature juridique du contentieux fiscal et par la suite l'auteur aborde son sujet sur l'organisation des tribunaux en Grèce, étude qui paraîtra dans notre prochaine édition.

LE SYSTÈME MONÉTAIRE DIRIGÉ

Par G. Doucas

L'auteur se basant sur le fait que tous les systèmes monétaires y compris celui de l'or ont besoin d'une réglementation venant du dehors pour pouvoir fonctionner en règle, développe l'évolution du système monétaire de l'économie dirigée dont le fonctionnement ne s'appuie pas simplement sur la réglementation du système monétaire même, mais sur une réglementation d'une envergure plus générale comprenant toutes les transactions tant intérieures qu'extérieures d'un pays.

La technique de l'application du système monétaire dirigé s'ap-

puie sur la considération que celui-ci constitue non plus une loi financière autonome, mais un moyen tendant au maintien de l'équilibre des transactions avec l'Etranger aussi bien qu'à l'Intérieur.

La double stabilité de l'unité monétaire n'est pas assurée par la limitation de la quantité de monnaie en circulation mais par le maintien d'un équilibre entre la masse de monnaie exigée, pour que les transactions d'ordre financier et économique s'effectuent sans heurts, et que toute activité donne son plein rendement, qu'elle se réalise dans le cadre d'une branche économique ou dans celui de travaux publics ou d'utilité publique.

Le prix intermonétaire de la monnaie est réglementé par un contrôle sur le change complété habituellement et par un moratorium des paiements de nature privée et économique envers l'Etranger.

Le contrôle sur les transactions commerciales avec l'Etranger complète le système dans son intégralité. Les modalités de l'imposition d'un tel contrôle sont exposées dans cette étude d'une façon plus circonstanciée.

La réglementation du pouvoir d'acquisition n'est pas obtenue efficacement si des mesures analogues ne sont pas prises en vue de réglementer également les transactions de l'Intérieur. Ces mesures sont en même temps celles qui réglementent la puissance d'échange de l'unité monétaire du système monétaire dirigé.



ΧΗΜΙΚΑ ΠΡΟΪΟΝΤΑ

ΑΝΟΡΓΑΝΑ ΟΞΕΑ : ΘΕΙΪΚΟΝ, ΥΔΡΟΧΛΩΡΙΚΟΝ,
ΝΙΤΡΙΚΟΝ, ΦΩΣΦΟΡΙΚΟΝ, ΘΕΙΩΔΕΣ ΑΝΥΔΡΟΝ
ΘΕΙΪΚΟΣ ΣΙΔΗΡΟΣ, ΘΕΙΪΚΟΝ ΝΑΤΡΙΟΝ, ΦΘΟ-
ΡΙΟΠΥΡΙΤΙΚΟΝ ΝΑΤΡΙΟΝ, ΥΔΡΥΑΛΟΣ

ΧΗΜΙΚΑ ΛΙΠΑΣΜΑΤΑ ΑΠΛΑ ΚΑΙ ΣΥΝΘΕΤΑ

ΓΕΩΡΓΙΚΑ ΦΑΡΜΑΚΑ

ΕΝΤΟΜΟΚΤΟΝΑ ΚΑΙ ΠΑΡΑΣΙΤΟΚΤΟΝΑ : ΟΞΥΧΛΩ-
ΡΙΟΥΧΟΣ ΧΑΛΚΟΣ, ΘΕΙΟΧΑΛΚΙΝΗ, ΜΕΛΙΓΡΙΝΗ,
ΔΑΥΛΙΤΙΝΗ, ΔΕΝΔΡΟΞΑΛ, ΘΕΙΑΣΒΕΣΤΙΟΝ, ΝΙΚΟ-
ΤΙΝΟΥΧΑ, ΑΡΣΕΝΙΚΟΥΧΑ, ΔΙΘΕΙΟΥΧΟΣ ΑΝΘΡΑΞ,
ΦΘΟΡΙΟΠΥΡΙΤΙΚΟΝ ΝΑΤΡΙΟΝ

ΥΑΛΟΥΡΓΕΙΟΝ

ΦΙΑΛΑΙ ΠΑΝΤΟΣ ΕΙΔΟΥΣ, ΔΑΜΙΖΑΝΑΙ ΠΛΕΚΤΑΙ,
ΥΑΛΟΠΙΝΑΚΕΣ ΚΟΙΝΟΙ, ΥΑΛΟΠΙΝΑΚΕΣ ΜΑΤ, ΥΑΛΟ-
ΠΙΝΑΚΕΣ ΔΙΑΜΑΝΤΕ, ΥΑΛΙΚΑ ΟΙΚΙΑΚΗΣ ΧΡΗ-
ΣΕΩΣ, ΠΟΛΥΤΕΛΕΙΑΣ, ΑΝΤΙΚ, ΤΥΠΟΥ ΜΟΥΡΑΝΟ,
ΥΑΛΙΝΑ ΕΙΔΗ ΟΙΚΟΔΟΜΩΝ : ΤΟΥΒΛΑ, ΚΕΡΑΜΟΙ
ΦΩΤΑΓΩΓΟΙ

ΜΕΤΑΛΛΕΙΑ

ΣΙΔΗΡΟΠΥΡΙΤΑΙ : ΚΑΣΣΑΝΔΡΑΣ, ΕΡΜΙΟΝΗΣ
ΛΙΓΝΙΤΑΙ : ΩΡΩΠΟΥ, ΚΟΡΩΝΗΣ

Α.Ε.Ε. ΧΗΜΙΚΩΝ ΠΡΟΪΟΝΤΩΝ & ΛΙΠΑΣΜΑΤΩΝ

ΕΔΡΑ ΕΝ ΑΘΗΝΑΙΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ 1
ΕΜΠΟΡΙΚΗ ΔΙΕΥΘΥΝΣΙΣ ΑΘΗΝΑΙ
ΕΡΓΟΣΤΑΣΙΑ ΕΝ ΠΕΙΡΑΙΕΙ (ΔΡΑΠΕΤΣΩΝΑ)

ΕΘΝΙΚΗ ΚΤΗΜΑΤΙΚΗ ΤΡΑΠΕΖΑ ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ

ΕΤΟΣ ΙΔΡΥΣΕΩΣ 1927

●
ΜΕΤΟΧΙΚΟΝ ΚΕΦΑΛΑΙΟΝ ΔΡΧ. 80.000.000

●
ΑΠΟΘΕΜΑΤΙΚΑ ΚΕΦΑΛΑΙΑ ΤΗ 31 ΔΕΚΕΜΒΡΙΟΥ 1939 ΔΡΧ. 83.174.788
ΟΜΟΛΟΓΙΑΚΑ ΚΕΦΑΛΑΙΑ » » » { » 345.752.400
£ 4.648 500

●
Ε Δ Ρ Α

ΑΘΗΝΑΙ - ΛΕΩΦΟΡΟΣ ΠΑΝΕΠΙΣΤΗΜΙΟΥ 28

●
Ἡ Τράπεζα δέχεται καταθέσεις Ταμιευτηρίου μέχρι Δρχ. 125.000.—, ὄψεως καὶ ἐπὶ προθεσμία. Ἐνεργεῖ ἀγορὰς καὶ πωλήσεις χρεογράφων ἐπὶ προμηθεία.

ΟΜΟΛΟΓΙΑΚΑ ΔΑΝΕΙΑ ΤΡΑΠΕΖΗΣ

●
Α'. Εἰς Δραχμάς { 20.500.000 2 1/2 0/0 1904 λαχειοφόρον
30.000.000 2 1/2 0/0 1912 »
200.000.000 7 0/0 1925 »
200.000.000 7 0/0 1926 »
300.000.000 5 0/0 1939 » Α'-Β' σειραὶ
Β'. Εἰς Λ. Ἀγγλίας 5.000.000 4 3/4 0/0 1927 - 1930

Ἐν ταῖς Ἐπαρχίαις ἡ Τράπεζα ἀντιπροσωπεύεται ὑπὸ τῶν κατὰ τὸπους Ὑποκαταστημάτων τῆς Ἐθνικῆς Τραπεζῆς τῆς Ἑλλάδος.

ΤΑΜΕΙΟΝ ΠΑΡΑΚΑΤΑΘΗΚΩΝ & ΔΑΝΕΙΩΝ

ΑΥΤΟΝΟΜΟΣ ΟΙΚΟΝΟΜΙΚΟΣ ΟΡΓΑΝΙΣΜΟΣ ΔΗΜΟΣΙΟΥ ΔΙΚΑΙΟΥ

ΑΠΟΘΕΜΑΤΙΚΑ ΚΕΦΑΛΑΙΑ ΔΡΧ. 420.000.000

ΚΕΝΤΡΙΚΟΝ ΚΑΤΑΣΤΗΜΑ :

ΕΝ ΑΘΗΝΑΙΣ, ΟΔΟΣ ΠΕΙΡΑΙΩΣ 1

ΥΠΟΚΑΤΑΣΤΗΜΑΤΑ :

ΕΝ ΠΕΙΡΑΙΕΙ, ΟΔΟΣ ΦΙΛΩΝΟΣ 29

ΕΝ ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗ, ΟΔΟΣ ΤΣΙΜΙΣΚΗ 38

Δέχεται καταθέσεις εις λογαριασμόν Ταμιευ-
τηρίου πρὸς 3.75 % μέχρι 100.000 δρχ.

Ὁψεως καὶ ἐπὶ προθεσμίᾳ ὑπὸ λίαν συμφέ-
ροντας ὄρους.

Αἱ καταθέσεις Ταμιευτηρίου μέχρι ποσοῦ
δρχ. 30.000 εἶναι ἀκατάσχετοι.

ΤΑΧΥΔΡΟΜΙΚΟΝ ΤΑΜΙΕΥΤΗΡΙΟΝ

ΥΠΟ ΤΗΝ ΕΓΓΥΗΣΙΝ ΤΟΥ ΚΡΑΤΟΥΣ

ΔΕΧΕΤΑΙ ΚΑΤΑΘΕΣΕΙΣ ΕΝΤΟΚΟΥΣ ΠΡΟΣ **4%** ΕΤΗΣΙΩΣ

ΕΣΩΤΕΡΙΚΟΥ ΑΠΟ ΔΡΧ. 1 ΕΩΣ 100.000

ΕΞΩΤΕΡΙΚΟΥ „ „ 1 „ 500.000

ΚΕΦΑΛΑΙΟΝ ΚΑΤΑΘΕΤΩΝ ΔΡΧ. 3.700.000.000

„ ΑΠΟΘΕΜΑΤΙΚΟΝ „ 320.000.000

Πᾶς κάτοχος βιβλιαρίου Ταχ. Ταμιευτηρίου δύναται νὰ ἐνεργῇ, καταθέσεις καὶ ἀναλήψεις εἰς ὅλα τὰ Ταχυδρομεῖα τοῦ Κράτους καὶ δι' ὅλων τῶν ἀγροτικῶν διανομῶν.



Οἱ τόκοι τῶν ἀποταμιευομένων ποσῶν κεφαλαιοποιοῦνται κατ' ἔτος καὶ ἀνατοκίζονται.



Τὸ $\frac{1}{3}$ τοῦ ἀνωτάτου ὀρίου τῶν καταθέσεων, ἤτοι δρχ. 33.500, δὲν κατάσχονται εἰς οὐδεμίαν περίπτωσιν.



Διὰ τὴν διευκόλυνσιν τῆς οἰκονομίας καὶ τῆς ἀποταμιεύσεως, τὸ Ταχ. Ταμιευτήριον διαθέτει εἰδικούς καλλιτεχνικούς κουμπάρδες, πωλουμένους εἰς ὅλα τὰ Ταχ. γραφεῖα τοῦ Κράτους.



Οἱ κουμπάρδες τοῦ Ταχ. Ταμιευτηρίου εἶναι τὸ καλύτερον καὶ τὸ προσφορώτερον μέσον διὰ τὴν οἰκονομίαν καὶ τὴν ἀποταμίευσιν.

REVUE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

10^e ANNÉE

JUILLET - SEPTEMBRE 1941

N° 3

RÉSUMÉ DES ARTICLES

PERCEPTION COMBINÉE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET SUR LA FORTUNE COMME MOYEN DE SAISIR LA CAPACITÉ FISCALE

Par Ang. Th. Angelopoulos.

Le professeur M. Angelopoulos, à la suite des remarques formulées récemment dans cette Revue au sujet du système actuellement en vigueur, ayant trait à l'impôt sur les biens mobiliers en Grèce, expose des idées d'une portée plus générale, relativement au mode le plus efficace pour saisir, par l'impôt sur le revenu, la capacité fiscale des contribuables. Démontrant les défauts du système suivi aujourd'hui en Grèce (impôt global et impôt cédulaire) il procède à la recherche des moyens contributifs par lesquels serait possible l'application des principes fondamentaux de fiscalité. D'autre part, démontrant l'inefficacité de la mesure proposée pour l'abolition des titres au porteur, il se prononce en faveur d'une réforme complète de l'impôt sur le revenu. Comme base de cette réforme Mr Angelopoulos propose, tenant compte des conditions en Grèce, la combinaison de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune. L'impôt sur le revenu serait maintenu comme impôt cédulaire et serait complété en vue de la capture aussi efficace que possible de la capacité fiscale par un impôt annuel nominal sur la fortune. Cet impôt serait appliqué, sous certaines présuppositions, à un pourcentage peu élevé ayant comme base de calcul la fortune.

MÉTHODE DE LA THÉORIE ÉCONOMIQUE ET LOIS ÉCONOMIQUES

Par A n d. J. S a o u n a t s o s,

L'auteur, partant du point de vue, d'après lequel l'Economie sociale est l'action d'ensemble des hommes tendant à la satisfaction de besoins sur la base du principe économique de l'obtention d'un résultat donné, au moyen d'efforts aussi restreints que possible, rejette toute tentative d'application de la méthode physicoscientifique à l'économie théorique. Ce fait n'entraîne pas, d'après l'auteur, l'acceptation obligatoire de la méthode scientifique intellectuelle de l'Economie politique «compréhensive». Tout au contraire, l'auteur est d'avis que l'œuvre de l'Economie Théorique n'est pas le rapport à des valeurs localement et historiquement désignées et par conséquent limitées, mais la thèse de valeurs et notamment de valeurs non pas localement et historiquement désignées, et de ce chef limitées, mais logiquement désignées, et constituant la base de toute action économique et de toute recherche scientifique y afférente. Le fondement logique de ces valeurs est l'œuvre de la philosophie critique. Une telle valeur, en tant qu'il s'agit de l'Economie théorique, est le principe économique de l'obtention d'un résultat donné par le moyen d'un effort aussi restreint que possible.

Cette conception concernant l'Economie théorique en tant que science, a certaines conséquences méthodologiques. L'Economie théorique est une science réglementaire et sous cette conception, l'utilisation de la méthode tant abductive qu'inductive dans l'Economie théorique, est possible. D'autre part et en tant que l'appartition uniforme des phénomènes économiques n'est pas sans rapport avec la réalisation de certaines présuppositions concernant le lien logique de buts humains et de moyens propres pour atteindre ces buts, et du jugement concernant la justesse de ces moyens, la vigueur logique des lois économiques dépend, en dernière analyse, de la justesse de ces présuppositions.

Par contre, l'appartition uniforme des phénomènes naturels n'a pas de corrélation avec la réalisation de n'importe quelle présupposition de cette nature, et la vigueur logique des lois naturelles se base sur cette unité logique dont les phénomènes naturels correspondants constituent simplement le reflet.

L'ÉCONOMIQUE D'ARISTOTE

Par Georges Papalexandris

L'auteur traite de l'économie et de la chrematistique selon l'analyse faite par Aristote dans le 3^{me} chap. du livre A' de sa Politique.

L'économie ou économie est l'art de l'administration des personnes (femme, enfants, esclaves) et des biens appartenant à la maison. L'administration des biens comprend l'acquisition et l'utilisation opportune de ces biens.

La chrematistique est l'acquisition des biens, des richesses. Aristote fait la distinction entre chrematistique naturelle et chrematistique contre nature. Chrematistique naturelle est l'acquisition de la nourriture directement de la nature : agriculture, élevage, chasse, piraterie où guerre.

Par extension chrematistique naturelle est le troc, l'échange du superflu contre le nécessaire. Cet échange ne vise pas l'enrichissement mais il a pour but la satisfaction des besoins immédiats de la famille.

Ici intervient la monnaie. Pour faciliter l'échange on a inventé la monnaie. Au début, le rôle primordial de la monnaie fut d'être l'instrument et l'intermédiaire de l'échange, de faciliter le troc en le décomposant en vente et achat. C'est l'usage naturel de la monnaie.

Mais au lieu d'user de la monnaie on en a abusé. On a employé la monnaie comme instrument de commerce et de thésaurisation et ainsi on a créé la chrematistique contre nature c. a. d. le commerce sous toutes ses formes, le prêt à intérêt, le louage des services.

Chrematistique contre nature est toute forme de circulation des biens et des services qui a pour but non la satisfaction des besoins de la famille mais la thésaurisation et l'enrichissement.

Aristote note aussi une chrematistique moyenne où mixte, comme l'abattage où l'exploitation d'une mine.

La chrematistique naturelle fait partie intégrante de l'économie. La chrematistique contre nature est un art à part.

Dans un dernier chapitre l'auteur constate une analogie frappante entre cette théorie de la chrematistique d'Aristote et la théorie de la circulation de Karl Marx.

REVUE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

10^e ANNÉE

OCTOBRE - DECEMBRE 1941

N^o 4

RÉSUMÉ DES ARTICLES

L'ÉCONOMIE EN GRÈCE AU 4^{me} SIÈCLE A. J.

Par G. Charitakis

Essai d'un aperçu synthétique de l'état de l'économie en Grèce au 4^{me} siècle a. j. lorsque les phénomènes de l'économie antique ont assumé une forme plus ou moins définitive, qui devait durer jusqu'à la fin du monde ancien. A l'époque du Périclès la population d'Athènes s'élève à 100 m. hab. A l'époque d'Alexandre la population d'Athènes 120 m. de Corinthe 60 - 70 m. Le caractère de l'économie est en prépondérance agricole cultivant surtout les céréales, l'olivier, la vigne. Les capitaux étaient plutôt rares, l'intérêt ordinaire s'élevant à 12 % et pour les prêts à la grosse jusqu'à 33 1/2. Après l'introduction de la monnaie métallique les transactions commerciales s'amplifient. Activité assez importante de la banque. Pénurie de matières premières pour l'artisanat industriel et d'esclaves qui doivent être importés. Exportation surtout d'objets de travail soigné : vases ornés de figures, produits du travail des métaux, étoffes. Développement du petit et grand commerce, ce dernier suivant surtout les voies maritimes. A l'égard de la controverse si le monde antique a connu le capitalisme M. Ch. se prononce pour l'affirmative, fortement influencé par les considérations magistrales et décisives de Ed. Meyer et Rostowtzeff.



LA GUERRE ET LA POPULATION

Par B. Valaoras

La guerre est surtout faite par les hommes jeunes, âgés de 20 à 40 ans, c'est à dire par la partie de la population qui, en temps de paix, est chargée de la formation des familles nouvelles et qui se préoccupe de l'entretien et de l'avancement de la Société humaine en général. Il est naturel que la mortalité de cette classe de la population augmente considérablement pendant la guerre, comme on peut le voir dans les tableaux I et II concernant la mortalité des quatre principaux pays belligérants de l'Europe — la France, l'Allemagne, l'Italie et la Gr. Bretagne, pendant la Guerre de 1914 — 1918. (Le nombre dépasse quatre millions).

Parallèlement à cette augmentation de la mortalité, on constate une diminution encore plus sérieuse de la natalité, qui correspond, chez les pays en question, à une perte de 6,7 millions d'âmes, pour la durée de la guerre 1914—1918.

Ces amputations s'inscrivent de façon indélébile sur les Pyramides de la population (fig. 1) qui donnent la distribution graphique de celle-ci par âge et par sexe pour la France, l'Allemagne, l'Italie et la Grèce.

La Guerre de 1939 a commencé 25 années après le début de la précédente, soit à peu près, l'intervalle d'une génération humaine. Par une curieuse et fatale coïncidence, le poids de cette nouvelle guerre est supporté par la génération atrophiée (B) des descendants des anciens combattants, celle qui avait déjà subi si profondément les conséquences de la première guerre. La guerre actuelle va donc s'acharmer à nouveau sur cette malheureuse génération, tandis que le nombre des descendants de celle-ci, c'est à dire les petits-fils et les petites filles des anciens combattants, va être extrêmement réduit.

En ce qui concerne la Grèce, les conséquences des deux grandes guerres de notre siècle sont, pour le moment (Août 1941), peu étendues, et l'on peut espérer qu'elles n'auront pas à influencer sérieusement dans l'avenir la structure de la population.

RETOUR AUX ANCIENS ET SAINS PRINCIPES DE LIMPOT

Par Gr. Zarifopoulos

A propos de la proposition du Professeur M. Angelopoulos, apparue dans la livraison précédente de cette Revue, au sujet de la readaptation de nôtre ce système contributif, moyennant l'abolition de l'impôt global actuellement en rigueur dans la contribution du revenu et son remplacement par un impôt annuel nominal sur la fortune, Mr Zarifopoulos Directeur au Ministère des Finances, s'accordant à ce qu'une contribution proportionnelle et légère sur la fortune, pourrait, en effet, constituer un supplément excellent de la contribution directe en général, développe plus loin les défauts du système en vigueur de la contribution des revenus nets démontrés pendant une longue expérience. Ce système ne se distinguant ni pour sa simplicité ni pour sa qualité pratique, a été constaté qu'il ne peut s'adapter à la vie économique du pays ainsi qu'au caractère du contribuable grec; et il soutient enfin que seul le système d'une imposition analytique et objective bien adaptée au revenu peut rendre en Grèce.

Pour une conformation de la contribution du revenu dans ce sens, il indique le «income tax» anglais comme modèle, sans exclure, dans des cas déterminés du revenu, l'application d'un impôt à taux progressif ainsi que l'emploi des présomption rationnelles, pourvu qu'elles conduisent à la simplicité de la contribution.

UN ANTIDOTE CONTRE L'INFLATION MONETAIRE

Par G. Diouvouniotis

Un antidote actuel contre l'inflation monétaire des billets de banque est le blocage des sommes appartenant aux particuliers et surtout celles des dépôts bancaires. Le blocage des banknotes pour les opérations à l'intérieur est basé sur le même principe que le clearing monétaire allemand pour les opérations à l'étranger.

Le système du blocage a les avantages suivants :

a) Il réduit la somme des banknotes, qui circulent dans les mains du public ; ainsi il rend l'inflation moins apparente.

b) Il empêche la hausse énorme du prix des marchandises.

c) L'exiguité des banknotes comporte une épargne du public.

Les désavantages sont les suivants :

a) Le blocage est un remède, qui ralentit l'inflation monétaire, mais qui ne la guérit pas.

b) Le blocage en apportant une exiguité des banknotes en possession de chaque particulier fait naître des plaintes du public et la tentation de l'Etat à augmenter l'émission des banknotes :

c) Le blocage réduit les opérations des banques ;

d) Le blocage comporte un déblocage en des cas exceptionnels ; ainsi il se prête à des abus.

Malgré ses désavantages le blocage est avantageux pour une certaine durée.

Pour rendre cet antidote plus efficace et de plus longue durée, il faut le compléter par deux mesures. Ce sont la régularisation de la dette publique (unification des emprunts d'Etat) et la régularisation des dettes des particuliers.

L'inflation monétaire a apporté en Grèce une hausse de la sterling or, ainsi que de tous les objets en or.

La hausse s'accroît dans les derniers trois mois. Actuellement la sterling or se paie par 30.000 dr. environ ; les objets en or ont un prix de 40% environ au-dessous du prix de la sterling or. Cette hausse n'est pas rationnelle. Le prix maximum de la sterling or devait être 15.000 dr., celui des objets en or dr. 13.000.

L'auteur fait remarquer qu'actuellement la hausse très intense de l'or est due à la spéculation qui se fait par les particuliers ; La Banque de Grèce achète l'or à un prix trop au-dessous de celui de la réalité et elle ne vend pas.